



MAISON DE L'ARTISAN



N° 1803 - 26/10/2023

www.maisondelartisan.fr

Conjoncture du 3^{ème} trimestre 2023 : l'activité baisse encore

Une tendance baissière de l'activité des TPE du bâtiment inquiétante : la CAPEB attend des gestes forts du Gouvernement qui tardent à venir !

Pour le deuxième trimestre consécutif, le volume d'activité des entreprises artisanales du bâtiment recule (-1 %). La construction neuve connaît toujours de nettes difficultés (-3 %), tandis que l'activité en entretien-amélioration stagne comme au trimestre précédent. Plus inquiétant, les travaux de performance énergétique voient leur rythme de croissance ralentir ce trimestre (-0,5 point).

Le neuf en difficulté : un modèle à réinventer

Sans surprise, l'activité de la construction neuve continue à chuter ce trimestre, la baisse du volume d'activité s'intensifiant puisqu'elle passe de -1,5 % au deuxième trimestre 2023 à -3 %. Et la situation ne devrait pas s'améliorer puisque les permis de construire accordés, tout comme les mises en chantier, reculent nettement. Cumulés sur 12 mois à fin août 2023, ils enregistraient des diminutions respectives de 28 et 16 % par rapport à la même période en 2022.

On constate également une diminution continue sur 12 mois des ventes de logements anciens. En juillet 2023, leur niveau était inférieur de 15 % à celui de l'an dernier à la même date. L'accès au crédit s'étant durci en même temps que les contraintes budgétaires des ménages, les tensions sur les ventes se transmettent donc progressivement au marché de la location.

L'activité liée à l'entretien se maintient

En conséquence, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment sur les marchés de la rénovation est atone. Elle reste encore correcte en volume mais elle diminue néanmoins régulièrement de trimestre en trimestre. Des mesures de simplifications, notamment administratives, sont fortement attendues.

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements perdent du terrain

C'est une surprise et un résultat inconcevable : les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements diminuent ce 3^{ème} trimestre (+ 1,5 % contre + 2 % au deuxième trimestre 2023 en glissement annuel), alors qu'ils devraient exploser au contraire.

Le discours volontaire du Gouvernement qui fait de la transition énergétique une des priorités de l'Etat, la décision d'engager d'importants financements publics pour aider les ménages à faire réaliser des travaux, et l'ampleur des marchés que cet enjeu représente devraient contribuer à dynamiser considérablement ce marché ce qui est démenti par les faits puisqu'il régresse.

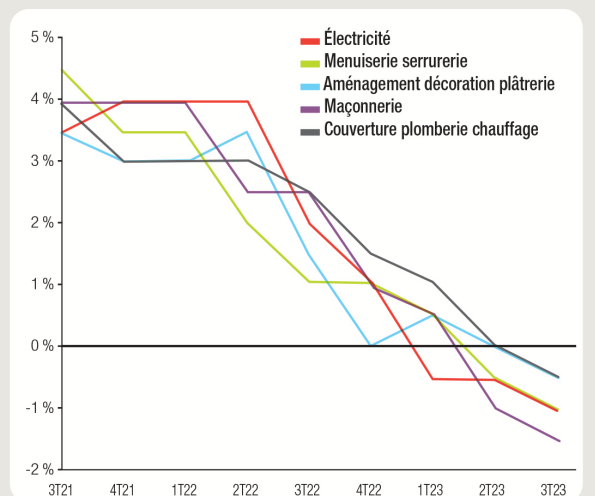
C'est la confirmation malheureusement de ce que la CAPEB dénonce depuis plusieurs mois. La complexité du dispositif actuel est telle, les règles pour bénéficier des aides ne cessant de changer, particuliers et entreprises se détournent de ce marché, pourtant essentiel.

Mais ni l'encouragement aux groupements momentanés d'entreprises, ni la facilitation des parcours de travaux permettant aux ménages d'étaler dans le temps leurs travaux pour aboutir à une rénovation performante, ni la mise en place d'un certificat de conformité en fin de travaux, propositions que la CAPEB a formulées, n'ont été retenus par les Pouvoirs publics qui, au contraire, font le choix de la rénovation globale dans un modèle économique qui sied parfaitement aux entreprises générales et aux grands opérateurs au détriment des petites entreprises, c'est-à-dire 97 % des entreprises du bâtiment.

ACTIVITÉ PAR CORPS DE MÉTIERS

Ralentissement de l'activité généralisé

Tous les corps de métiers voient leur activité reculer au 3^{ème} trimestre 2023. Le ralentissement est plus marqué pour les entreprises de maçonnerie (-1,5 %), car celles-ci sont plus présentes sur le marché du neuf. Les entreprises d'aménagement-décoration-plâtrerie et de couverture-plomberie-chauffage résistent relativement mieux que les autres corps de métiers, leur volume d'activité au 3^{ème} trimestre 2023 ne reculant que de 0,5 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2022.



Source : CAPEB - Xerfi, taux de croissance par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Uniformisation de la baisse sur toutes les régions et tous les métiers

Encore contrastée au deuxième trimestre 2023, la carte de France tend à s'uniformiser ce trimestre avec des soldes d'opinion sur les carnets de commandes négatifs sur l'ensemble du territoire. Un recul de l'activité entre 0,5 % et 1,5 % touche toutes les régions métropolitaines sans exception, y compris les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur / Corse qui affichait une meilleure résistance au trimestre dernier.

Les corps de métiers sont tous affectés par un recul des volumes d'activité, qui est toutefois plus marqué pour les entreprises de maçonnerie en raison de leur présence plus importante sur le marché du neuf.

Des trésoreries tendues

Outre des carnets de commande moins remplis (77 jours de travail à venir début octobre, soit 22 jours de moins qu'un an auparavant), les entreprises artisanales du bâtiment font également état d'un besoin croissant en trésorerie. Le solde d'opinion sur la situation de la trésorerie est défavorable (-13 points) en raison de la baisse d'activité et de l'allongement des délais de paiement des clients. 19 % des entreprises sont concernées par des besoins en trésorerie d'un montant moyen de 30 000 euros (contre 22 000 euros il y a un an).

L'emploi salarié diminue pour la première fois dans les petites entreprises

Signe clair d'un ralentissement progressif de l'activité, l'emploi salarié dans les TPE de la construction recule pour la première fois (-0,8 % en glissement annuel). Dans l'artisanat du bâtiment, on peut estimer que le niveau d'emploi est resté stable au 2ème trimestre 2023. Mais, comme anticipé, la situation continue de se dégrader cette année et confirme l'hypothèse d'un recul de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment au cours de l'année 2024. Cette dégradation risque de s'accroître sur le marché du neuf, en raison notamment des conditions de financement moins favorables et des coûts de construction plus élevés. Car les prix des matériaux, en effet, restent élevés, plus élevés que l'inflation elle-même.



« L'état du marché de la rénovation énergétique démontre toute l'attention qu'il est absolument nécessaire d'avoir pour redynamiser le marché et créer les conditions d'un élan collectif. Les récentes annonces concernant Ma Prime Rénov vont avoir pour seul effet d'éloigner les entreprises et les particuliers de ce marché. Des solutions existent. J'appelle le gouvernement à s'en emparer. Le report continu des Assises du bâtiment qui pourraient disparaître au profit des Assises de la simplification est incompréhensible. Trop de questions restent sans réponse, à commencer par la transparence des prix, que les Assises de la simplification ne pourront pas résoudre. J'interrogerai mon Conseil d'administration et le Réseau CAPEB sur la pertinence pour la CAPEB d'y participer, au regard de la déception engendrée par les Assises du BTP pour lesquelles nous nous sommes beaucoup investis » annonce Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.



Exonération en ZRR : Eligibilité des reprises d'activité échelonnées dans le temps

En cas de cession ou de reprise d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité située dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2023, il est possible de bénéficier d'une exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices (IS ou IR).

Cette exonération s'applique en cas de création ou de reprise d'activité et, dans ce dernier cas, quel que soit les modalités de celle-ci (acquisition, location-gérance ou simple transfert).

Celle-ci peut donc s'appliquer en cas de reprise de parts sociales d'une société.

Toutefois, pour qu'une telle reprise soit éligible au dispositif ZRR, il faut impérativement qu'elle aboutisse à la reprise de la direction effective d'une entreprise existante avec la volonté non équivoque de maintenir la pérennité de cette entreprise.

Tel est le cas, même si le rachat des parts se fait de manière échelonnée dans le temps et indépendamment du rythme d'acquisition de celles-ci.

Dans ces circonstances, la date de reprise constituant le point de départ pour le décompte de la période d'exonération correspond au moment où intervient de façon effective le changement de direction.

Un devis ? : damien.ribeiro@upa66.fr

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : www.maisondelartisan.fr

Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

seido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**CATALUNYA ENTREPOSAGE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 50 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
CHEMIN DE LA SABLIÈRE
66160 LE BOULOU
419 725 155 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2023, les associés ont décidé sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers, de réduire le capital social de 18 752 euros, pour le ramener de 50 000 euros à 31 248 euros, par voie d'annulation de 1 172 parts sociales de valeur nominale de 16 euros et de remboursement de 228,86 euros pour chaque part sociale annulée.

Le Gérant, par décision du 31 août 2023, a constaté l'absence d'oppositions et par conséquent, le caractère définitif de la réduction de capital au 21 juillet 2023.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis le Gérant.

seido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ETS
MASSUET ROBERT
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 7 622, 45 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
11 RUE DE LA SALANQUE
66300 THUIR
349 319 566 RCS PERPIGNAN**

Aux termes des décisions de l'AGE du 11/10/2023, la Société à Responsabilité Limitée a été transformée en Société par Actions Simplifiée sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 11/10/2023.

La dénomination de la société, son objet, sa durée, son capital, son siège, demeurent inchangés.

Les fonctions du gérant : M. Robert MASSUET, prennent fin à compter du 11/10/2023.

M. Robert MASSUET demeurant à THUIR (66300), 11 rue de la Salanque, a été nommé en qualité de président pour une durée indéterminée, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Pour avis, Le Président.



Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière. www.mangerbouger.fr



MARCHÉS PUBLICS - CAPEB 66

"Je reçois par mail mes alertes appels d'offres"

service réservé aux adhérents
contacter: cecile.bellemain@capeb66.fr

19685 appels d'offres trouvés depuis 7 jours

NOUVEAU

Donnez nous vos critères : zone géographique, type de travaux, spécialités, nous créons la requête et vous recevez par mail tous les appels d'offres qui vous concernent.

Salon de la Couture

18 & 19 NOV. 10h - 18h

DÉFILÉ
SAMEDI
16H

Entrée gratuite
ILLE - SUR - TET
La Catalane

BANQUE POPULAIRE
DU SUD

UNACAC
66

MAISON
DE L'ARTISAN

MAIRIE
VILLE

MAIRIE
ILLE SUR TET

LES
CATALANS
DU DESERT

bleu
LABORATOIRE

ASSURANCE
COUTURE

AXA

Petites Annonces

APPRENTISSAGE

→ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

→ JH 16 ans CAP Boulanger en juin 2023, cherche maître d'apprentissage Pâtissier sur Perpignan / Cabestany Contact : 06.16.18.43.80

→ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale. Contact : 06 52 51 55 30.

EMPLOI

→ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture. Contact : 07 74 62 96 54

→ Salon de Coiffure à Elne cherche BM ou BP pour septembre. Contact : 04.68.22.12.91

VENTE / LOCATION

→ Loue dans belle commune de 7000 habitants, limitrophe de Perpignan, local vide de 94m² avec terrasse de 22m² et parking, pour boulangerie-pâtisserie-vente de pain. Tél : 06 82 49 17 39

→ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.

Prix du fonds : 48 000€

Loyer mensuel : 700€ hors charges

Tel : 06 86 94 54 96

→ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m². Tél : 06 32 18 88 40.



La caution
des professionnels

MAISON
DE
L'ARTISAN

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



Groupama
MEDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 4^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires